

# Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique



Toutes les cartes en main pour un développement harmonieux du territoire



**CRAIG**  
Centre Régional Auvergnat  
de l'Information Géographique

[www.craig.fr](http://www.craig.fr)

L'information géographique est essentielle à la connaissance des territoires. Elle permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

La difficulté d'accès aux données est l'un des principaux obstacles au développement de l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique.

Cette difficulté tient à des aspects techniques, financiers et législatifs, mais aussi à la méconnaissance des données existantes.

Partant de ce constat, la Préfecture d'Auvergne et la Région Auvergne ont souhaité renforcer leur action dans le domaine de l'information géographique par la création, en 2007, du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG).

Cette volonté partagée a été inscrite dans le contrat de projets Etat-Région (2007-2013) et bénéficie du soutien de l'Europe dans le cadre du programme européen FEDER Auvergne (2007-2013).

La création du CRAIG a permis de développer la production de données, de faciliter leurs échanges entre les différents acteurs publics et de moderniser les méthodes de travail. Avec le CRAIG, l'Auvergne s'est dotée d'un outil performant, répondant aux obligations de la Directive INSPIRE qui oblige les Etats membres de l'Union européenne à organiser la production et les échanges en matière d'information géographique.

Cette structure qui compte aujourd'hui plus de 150 organismes bénéficiaires montre une nouvelle fois la capacité de l'Auvergne à apporter des solutions innovantes permettant aux organismes publics d'être plus performant et plus efficace au service de tous les citoyens.

**L'équipe du CRAIG**

## LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS DU CRAIG

- **Favoriser la diffusion et la circulation des Informations Géographiques par la mise en œuvre d'une Infrastructure de Données Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE\***
- **Coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence**
- **Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées**
- **Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique et des sessions d'information**

**INSPIRE** : La Directive INSPIRE vise à mettre en commun et à améliorer la qualité des différentes données géographiques des Etats membres dans le but de mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques communautaires dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'énergie et de l'agriculture.

### **La Directive INSPIRE crée plusieurs obligations pour les Etats membres de l'Union européenne :**

- la fourniture de données selon des règles de mise en œuvre communes,
- la constitution de catalogues de données,
- l'application de règles d'interopérabilité,
- l'accès gratuit aux métadonnées,
- l'accès aux données pour les acteurs réalisant une mission rentrant dans le cadre d'INSPIRE,
- la mise en place de services permettant ces accès,
- l'existence d'une organisation adaptée pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive.



La directive regroupe ces obligations sous le terme de « Infrastructure de données géographiques ».

<http://inspire.jrc.ec.europa.eu/>

## UN CENTRE DE RESSOURCES PERMETTANT DE CREER ET DE DEVELOPPER DES SYNERGIES

### ☐ **Une volonté profonde de coopération**

Le CRAIG accompagne la mise en place de communautés thématiques afin de favoriser les échanges entre acteurs publics.

Les **communautés thématiques** sont des groupes de travail qui rassemblent différents organismes de la région Auvergne autour d'un projet, d'un métier ou d'un territoire. Leurs représentants coopèrent pour analyser leurs besoins en matière d'information géographique et mettre en commun les moyens nécessaires pour répondre à leurs objectifs.

Le principe des communautés thématiques consiste à dynamiser les relations entre partenaires afin de favoriser la circulation et la valorisation des données dont disposent les organismes publics en région.

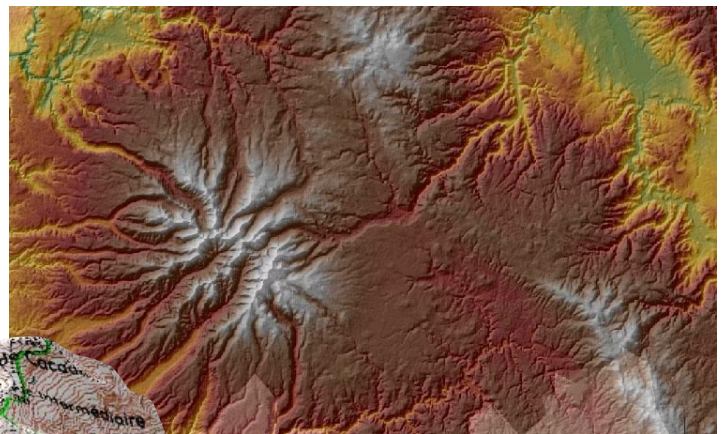
L'ensemble des communautés bénéficie **d'espaces collaboratifs** sur le site du CRAIG pour faciliter la mise en commun et la mise en réseau.

### ☐ **Des thématiques nombreuses**

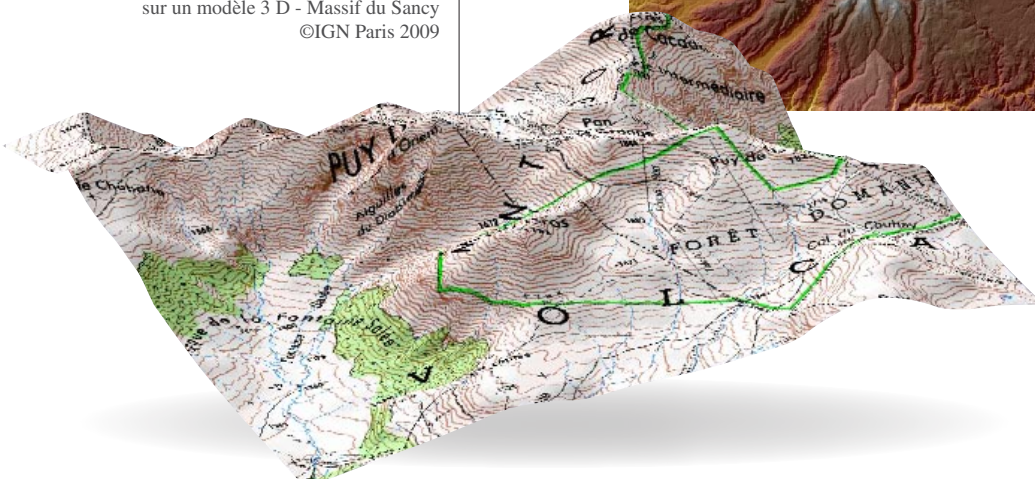
Zones d'activités et entreprises, Accessibilité à la forêt, Aménagement Numérique du Territoire, Risques...



Beechcraft utilisé pour l'acquisition des photos aériennes



Extrait de SCAN25® topographique de l'Institut Géographique National drapé sur un modèle 3 D - Massif du Sancy ©IGN Paris 2009



Extrait de Modèle Numérique de Terrain au pas de 90 m réalisé à partir de données radar - Plomb du Cantal - ©STRM 2000

## UNE ANIMATION PERMANENTE DU RESEAU D'ACTEURS

### ● Journées techniques

Plusieurs fois par an, le CRAIG organise des journées techniques ouvertes à tous. Ces journées ont pour vocation d'approfondir un sujet d'actualité ou de fond sur des aspects techniques, méthodologiques ou juridiques. Le CRAIG invite différents experts et spécialistes reconnus selon le thème défini.



Journée technique IRC 2009

### ● Assemblées des acteurs

Une fois par an, le CRAIG donne la parole aux utilisateurs sur un projet, une thématique, un partenariat... Très appréciées, ces journées rassemblent une centaine de participants.



Assemblée des acteurs 2008

D'une manière générale, ces différentes manifestations sont des moments privilégiés pour échanger et faire naître de nouvelles collaborations. Elles favorisent l'émergence de nouveaux projets qui participent au développement de l'information géographique en Auvergne.

Extrait d'orthophotographie  
drapée sur un modèle 3D,  
Montagne Boubonnaise -  
CRAIG TopoGEODIS 2009



## DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES POUR L'Auvergne

### ● Une multitude de données

Depuis 2007, le CRAIG s'est engagé dans un programme d'acquisition de données ambitieux, permettant de proposer aux acteurs publics les données suivantes :

- BD Carto®
- SCAN 25®
- Orthophotographies départementales
- Orthophotographies agglomérations
- Modèles Numériques de Terrain
- Orthophotographies Infrarouge couleur
- Fichiers fonciers
- BD Entreprises
- BD Enseignement
- BD Sanitaires et de santé

Ces données sont complétées chaque année par de nouvelles acquisitions en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.

Les droits acquis par le CRAIG permettent à l'ensemble des acteurs publics de profiter pleinement de ces informations.

Extrait d'orthophotographie infrarouge couleur réalisée en août 2009 sur l'agglomération de Vichy – CRAIG TopoGEODIS 2009



### ● Des données accessibles et interopérables

Les données du CRAIG sont accessibles sur le site : [www.craig.fr](http://www.craig.fr)

En naviguant sur le site du CRAIG, les usagers peuvent prendre connaissance des données disponibles sur le territoire en consultant le **catalogue de données** et les survoler dans une **visionneuse cartographique**.

A tout moment, il est possible de **commander** ou de **télécharger ces données** pour les utiliser au sein d'un système d'information géographique.

Pour favoriser l'**interopérabilité**, les services proposés par le CRAIG s'appuient sur les normes internationales en vigueur qui permettent de garantir au mieux la compatibilité avec d'autres plateformes d'échanges de données et d'autres systèmes de gestion de données géographiques.

### ● Des données et des services pour qui ?

Les services proposés par le CRAIG s'adressent en priorité aux organismes de la région Auvergne remplissant une mission de service public (Services de l'Etat, Collectivités territoriales, Etablissements publics...). Un accès privilégié leur est réservé sur le site du CRAIG.



## UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE

Au travers du CRAIG, la Préfecture et la région Auvergne favorisent une dynamique visant à  **fédérer l'ensemble des acteurs de l'information géographique au niveau régional**  par l'intégration de nouveaux partenaires.

Cette dynamique a abouti le 15 septembre 2009 à la signature d'une convention-cadre Etat-Région-Départements pour le développement du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique.

Parallèlement, plusieurs agglomérations ont souhaité rejoindre le dispositif qui, aujourd'hui, s'avère un partenariat exemplaire participant à la modernisation des politiques publiques.



Les projets du CRAIG sont co-financés par l'Union européenne – fonds européen de développement régional FEDER



**CRAIG**  
Centre Régional Auvergnat  
de l'Information Géographique

**Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique**

VetAgro Sup – Campus agronomique de Clermont

89 avenue de l'Europe – BP35 – 63370 LEMPDES

Tél : 04 73 98 70 32 – Fax : 04 73 98 13 00

Courriel : [contact@craig.fr](mailto:contact@craig.fr) Site internet : [www.craig.fr](http://www.craig.fr)